

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2024

LISTE DES DELIBERATIONS

Code général des collectivités territoriales - article L2121-25

Le trente janvier deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal en Mairie, Place de l'Europe, sous la présidence de Monsieur Patrick GAULTIER, Maire de Renazé.

Étaient présents : Patrick GAULTIER, Dorinne BALOCHE, Mireille BEDOUET, Thierry CHEVALIER, Hervé VIGNERON, Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE, Christelle EVAIN, Roger RICARD, Isabelle LAUNAY, Aude LECLERC-VOUAUX, Claude JUGE, David HOCDE, Norbert LIVENAIS, Damien DESERT, Sonia GUIOULLIER, Loïc LACROIX, Romain BRETON, Sophie BALLU, Philippe PELLUAU.

Étaient absents ou excusés : Armelle JOLYS, Sylvine GAULTIER, Sophie DESMIER, Claude PAILLARD.

Mme Sophie BALLU est porteuse d'un pouvoir de Mme Armelle JOLYS.

Mme Dorinne BALOCHE est porteuse d'un pouvoir de Mme Sylvine GAULTIER.

Mme Christelle EVAIN est porteuse d'un pouvoir de M. Claude PAILLARD.

Mme Sophie BALLU est élue secrétaire de séance.

M. le Maire constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement et ouvre la séance.

AFFAIRES GENERALES

2024 – 001 : DELEGATION A M. LE MAIRE EN MATIERE DE DEMANDE DE SUBVENTIONS

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

FINANCES

2024 – 002 : OUVERTURES DE CREDITS 2024

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024 – 003 : RENOUELEMENT LIGNE DE TRESORERIE

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024 – 004 : M57 - DEROGATION A LA REGLE DE L'AMORTISSEMENT AU PRORATA-TEMPORIS

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024 – 005 : AVANCE SUR SUBVENTION D'EQUILIBRE VERS LE BUDGET DU CCAS

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

VOIRIE – ENVIRONNEMENT

2024 – 006 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL 2024 - ADOPTION DU PROJET D'AMENAGEMENT DES PLACES DE L'EUROPE ET DE L'EGLISE

La délibération est adoptée par 19 Voix Pour et 3 Abstentions.

2024 – 007 : DEMANDES DE SUBVENTIONS AUX PARTENAIRES FINANCIERS AUTRES QUE LA DETR/DSIL 2024 - ADOPTION DU PROJET D'AMENAGEMENT DES PLACES DE L'EUROPE ET DE L'EGLISE

La délibération est adoptée par 19 Voix Pour et 3 Abstentions.

BATIMENTS

2024 – 008 : IMMEUBLE – 89 RUE DE LAUBINIÈRE

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

ASSOCIATIONS

2024 – 009 : ASSOCIATION FRANÇAISE DU CONSEIL DES COMMUNES ET REGIONS D'EUROPE – APPEL A COTISATION 2024

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Affichée et mise en ligne le lundi 5 février 2024.

**Le Maire,
Patrick GAULTIER**